

## 1. L'impact du numérique

La sous-traitance informatique à l'étranger ou l'offshoring peut présenter plusieurs avantages : le **coût de la main-d'œuvre**, de **fonctionnement** et de **location** de bureaux, ainsi que le **niveau de compétences** des salariés étrangers et leur **connaissance de la langue française**. Cela permet à l'entreprise qui opte pour cette solution d'augmenter sa rentabilité et par conséquent de **gagner en performance**.

L'arrivée du numérique dans le système de sous-traitance a modifié les procédés. Elle a permis **l'interconnexion entre le système d'information du sous-traitant et du donneur d'ordre** permettant ainsi **l'intégration de l'information dans toute la chaîne de sous-traitance**. L'objectif est de faire remonter, en temps réel, des informations liées à la production, à la logistique et au réseau de distribution. Les avantages de cette démarche sont les suivants :

- **doubles saisies évitées**  à chaque maillon de la chaîne ;
- **nouvelles versions des documents**  déposées sur une plateforme collaborative accessible par tous les partenaires de l'entreprise ;
- **exploitation et transmission automatique de données** .

## 2. Adaptation de l'outil de production

Les nouvelles technologies ont permis **l'intégration de robots au sein des entreprises**. Les avantages sont le **gain de temps**, le **gain d'espace** et le **gain de productivité** et l'inconvénient principal retenu sera **un investissement plus fort dans les robots que dans le recrutement de salariés**.

La gestion de production est aussi révolutionnée par **l'apparition de l'imprimante 3D** qui permet de produire des pièces beaucoup **plus rapidement** à un **petit prix**, de produire des pièces à géométrie **complexe** et de **personnaliser** les pièces en fonction de la demande.

## 3. La gestion des données personnelles

La gestion de données est au cœur des priorités stratégiques des entreprises. Les données sont partout, leurs sources sont multiples : entreprises, individus, puissances publiques voire des machines elles-mêmes. L'entreprise doit maintenant **maîtriser la production, les moyens de collecte et l'analyse de toutes ces données**.

Bien gérer les données personnelles permet à l'entreprise de **mieux connaître ses clients**, comprendre leurs comportements et leurs attentes et anticiper leurs réactions. L'entreprise peut ainsi **fidéliser ses clients et leur proposer des offres personnalisées, adaptées**.

**Le RGPD** comprend une série de règles strictes et encadre la gestion des données personnelles.

- Le consentement explicite pour communiquer les informations.
- Obligation pour les entreprises de ne collecter que ce qui est strictement nécessaire.
- Possibilité de demander le transfert de toutes ses données, ou la suppression des données à tout moment.
- Fixation à 15 ans de l'âge légal pour s'inscrire sur les réseaux sociaux sans autorisation parentale.
- Possibilité d'exercer une action de groupe devant la justice.
- Sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas les règles.